



Astreintes 7/7 est-ce legal y compris lors des congés

Par **nickolson**, le **12/07/2013** à **18:03**

bonsoir a tous

j'ai vraiment besoin d'aide,je suis perdu face a une situation que je rencontre au travail. j'ai démarre une activité dans une société prestataire de santé;j'exerce la profession de technicien en assistance respiratoire;dans mon activité je dois gérer des astreintes qui normalement sont réparties en fonction des personnels.

Etant donné que je suis seul a exercer cette activité au sein de l'agence j'ai été d'astreinte permanente depuis le 06 février 2012 au 15 avril 2013;c'est a dire que je travaillais de 9h a 17h et après je devais être d'astreinte au cas ou un patient aie un problème,le weekend,l'astreinte du vendredi 17h au lundi 9h.

quand je prenais un CP j'étais d'astreinte aussi,ce qui veut dire que je ne pouvais pas profiter de mes congés étant d'astreinte.Je suis papa d'un petit garçon de 4 ans pour lequel j'avais la garde alternée;je l'ai mis en suspend pour m'investir dans cette activité.

Je le voyais donc un weekend sur deux comme il est de coutume dans les couples séparés;imaginez le stress et l'angoisse quand un patient vous appelle et vous devez intervenir!mon fils!j'en fais quoi?je le réveille et je l'emmène avec moi?inconcevable,alors je laisse le patient sans oxygène?il risque sa vie et moi des ennuis judiciaires sans parler de ma conscience.

Début janvier 2013 j'ai demande a rencontrer la drh car le 24 décembre 2012 ils m'ont encore laissé l'astreinte alors que je devais préparer Noel avec mon fils;pas de chance ,j'ai du aller dans l'après-midi appareiller un patient en réanimation a l'hôpital;n'ayant personne pour garder mon fils j'ai du l'emmener et le laisser dans la voiture pendant que j'intervenais;ça a duré plus d'une heure .J'ai fait mon travail de technicien mais pas de Papa.

Cela m'a fait beaucoup culpabilisé vis a vis de lui et je l'ai très mal vécu;

Lors de l'entretien j'ai dit a la drh qu'avec toutes les taches que je devais accomplir plus le stress des astreintes plus mes jours de congés d'astreinte,je n'en pouvais plus et que je ne pouvais pas assurer aux patients ,un suivi de qualité.

Elle m'a répondu que c'est ce qu'ils avaient mis en place et que si je n'étais pas content ,je pouvais aller chez la concurrence;après je leur ai parlé légalité sur les astreintes et ils m'ont dit être dans leur droit et que je pouvais démissionner et les attaque aux prud'hommes.

Ces réponses m'ont mis un coup de massue!!!

en Avril de cette année,j'ai craqué et en réunion je leur ai dit que je n'en pouvais plus physiquement et mentalement et je demandais une rupture conventionnelle.

Le temps d'etre recu pour en discuter ,ils ont recruté un technicien et a partir de ce moment je n'existais plus a leurs yeux,ils ont annulé les actions que je devais mener.

Le 15 avril,apres ma journée de travail,je me suis écroulé,j'ai fait un petit malaise;je suis allé consulté mon médecin qui m'a demande ce qui a provoqué ça.Je lui ai raconté ce que je vivais et il a décidé de m'arrêter 15 jours,puis un mois;en tout un mois et demi sous anti-

dépresseurs et anxiolytiques.

Le traitement ne m'a pas réussi car il a provoqué un syndrome d'enfermement; je ne répondais plus au téléphone, je sortais juste pour faire des courses, pour le peu que je mangeais.

J'ai décidé d'arrêter le traitement et au fur et à mesure mon stress diminuait et mes angoisses aussi; pourtant je ne me voyais pas revenir au travail, j'avais peur que cela revienne.

De ce fait je suis resté un mois sans revenir au travail; même si je suis resté sans salaire je pensais peut-être à tort que c'était la seule façon pour que cela se termine et que je passe à autre chose;

Donc au bout d'un mois, ils m'ont convoqué et licencié pour faute grave.

Je viens de recevoir mon solde tout compte, pas terrible et pas encore indemnisé par Pôle emploi, deux mois de loyer de retard, compte à découvert, bref la cata!!!!

J'ai l'impression d'avoir été utilisé jusqu'au bout de mes limites mentales et physiques.

Quelqu'un peut-il me renseigner pour attaquer mon employeur aux prud'hommes car j'ai consulté des avocats mais je n'ai pas de moyens en ce moment! connaissez-vous un avocat qui se fait rémunérer au pourcentage si affaire gagnée?

Ai-je les billes pour mener une action aux prud'hommes?

Je me pose trop de questions aidez-moi à sortir la tête de l'eau!

Convention collective 3286

Par **nickolson**, le **12/07/2013 à 18:55**

Ils m'ont licencié pour faute grave suite abandon de poste, lorsque je leur ai demandé une rupture conventionnelle, ils m'ont retiré des tâches programmées, comme un staff en duo avec la commerciale, l'installation d'un patient alors que je les ai tous installés, comme argument ma responsable m'a dit comme tu es bientôt parti... ça a choqué la commerciale avec qui j'ai développé cette activité.

En ce qui concerne les astreintes je n'ai pas eu de coupures entre deux, jamais de récupération; et ils ont sacrifié ma vie personnelle.

Je sais que mon employeur est hors la loi mais comme je suis le seul à avoir cette qualification je me pose des questions; la logique veut qu'un employé aie des loisirs, du repos, une vie de famille, enfin je pense

Par **P.M.**, le **12/07/2013 à 20:37**

Bonjour,

Je crois que cela ne sert à rien de revenir sur le passé et même de vous dire ce que vous auriez dû faire...

Un tel dossier mérite d'être étudié pièce en main et je vous conseillerais de vous rapprocher d'une organisation syndicale ou effectivement d'un avocat spécialiste éventuellement avec l'[Aide Juridictionnelle](#) mais il lui est interdit de ne prendre que des honoraires de résultat sans partie fixe..